

## Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, et Mmes Chiron, Kahane, Klisz, Puravet

Excusés : Mrs Pesson et Pernet

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 9

**Date de convocation :** 21/11/2022

**Date d'affichage :** 21/11/2022

Délibération n°20221125\_046

Objet : Forfait location salle polyvalente/gîte : révision du tarif

Vu l'instauration d'un tarif pour la location concomitante du gîte et de la salle des fêtes permettant aux usagers de bénéficier d'une ristourne de 30 € sur la location de la salle

Compte-tenu des débordements qu'il y a pu y avoir dernièrement au gîte avec des locataires organisant des fêtes bruyantes malgré l'interdiction,

En vue d'entretenir de bonnes relations avec le voisinage mais également en vue de perdre le moins de locations possible,

M. le Maire propose de revoir à la baisse ce tarif forfaitaire afin de pouvoir inciter davantage les fêtards à louer la salle polyvalente en plus du gîte.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, de faire appliquer une ristourne de 50 € aux habitants de Lalizolle et de 60 € aux personnes extérieures sur la location de la salle lors de la souscription de ce forfait et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Maurice Deschamps

